
BAPE-23.4

Référence:

23. Les compensations environnementales

Demande ou Question:

- 23.4 Quelle compensation pourrait être offerte au parc marin du Saguenay – Saint-Laurent si un agrandissement de ce dernier se voyait refusé à cause de la présence du terminal méthanier et de ses activités de navigation près de Cacouna ?

Réponse:

Nous comprenons que la mention “a grandissement du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent” dans la question réfère est plutôt au projet de Zone de protection marine (ZPM) Estuaire du Saint Laurent.

Tel que mentionné dans la réponse à la question BAPE-22.1, Énergie Cacouna considère que l’implantation du terminal méthanier à Cacouna ne va pas à l’encontre des objectifs de la ZPM. Conséquemment, aucune mesure de compensation n'est prévue à cet effet.